

Date de projet :

Projet n° :

Date de commission :

Subvention CROUS accordée :

Candidature proposée pour le Prix national Culture-ActionS : oui non

PROJET CULTURE-ACTIONS

Année universitaire 2009-2010

TITRE DU PROJET :

RESPONSABLE DU PROJET

Prénom / Nom :

Adresse :

Code Postal: Ville :

Tél/Port : Mél :

Études suivies :

Établissement :

Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom :

Tél/Port :

Établissement :

ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

Tél/Port : Mél :

Objectifs :

.....

.....

NATURE ET DOMAINE DU PROJET (PLUSIEURS CASES PEUVENT ETRE COCHEES)

Culture

- Arts plastiques
- Cinéma/Audiovisuel
- Création multimédia
- Culture et découverte
- Culture scientifique
- Danse
- Écriture
- Musique
- Théâtre

ActionS/Engagement

- Citoyenneté
- Santé / Prévention
- Environnement
- Humanitaire
- Solidarité
- Sport

Jeune Talent

Culture scientifique et technique

Autres (précisez) :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies de la carte d'étudiant du responsable du projet et des autres participants
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
 - Composition du bureau,
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
 - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,

**** Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.***

La sélection des dossiers :

- Faisabilité du projet et cohérence du budget
- Les critères d'appréciation : - Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
 - Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :